

**COMPTE RENDU
JOURNEE ANIMATEURS SAGE
BASSIN RHIN MEUSE
26 NOVEMBRE 2010**

Présents :

Mmes CHAU (SAGE Bassin Ferrifère), LEOEUF (SAGE Bassin Houiller), ROUSSET (SAGE Ill Nappe Rhin), SIRY (SAGE Giessen Liepvrette), TOUSSAINT (SAGE Rupt de Mad), CARON (CG67), DIVO/RENAULD/BOISRAMÉ/DURR (AERM)
Mrs DELRUE/BELLOT (DREAL Lorraine), LIENERT (SAGE Largue), GOETGHEBEUR/RODRIGUEZ (AERM).

P.J. : Copie des interventions

A) Introduction :

L'Agence de l'Eau a repris l'initiative d'inviter les animateurs de l'ensemble des SAGE du Bassin Rhin Meuse pour une journée d'information et d'échange en juin 2010. A l'issue de cette première session a été décidé de reproduire l'exercice afin de mutualiser les expériences des territoires du Bassin Rhin Meuse. Divers problèmes ou enjeux particuliers ont été traités par l'un ou l'autre SAGE. L'objectif de cette journée est de pouvoir échanger sur la base des retours d'expérience réalisés par les animateurs des différents SAGE, sur des points singuliers posant actuellement question.

B) Déroulement de la journée :

I) Inventaire des Zones Humides exemple du SAGE Giessen Liepvrette:

Mme SIRY, animatrice du SAGE, présente le déroulement de l'étude qui a permis d'identifier les zones humides prioritaires sur le territoire du SAGE.

Cette étude, menée par une stagiaire de haut niveau, a permis, sur la base d'un inventaire de terrain réalisé par l'ONEMA, de mettre en application la méthode « Adour Garonne ». Cette identification des zones humides prioritaires pour le SAGE a permis de retenir 32 sites.

Une discussion s'est ouverte à propos du statut administratif de ces zones humides. En effet, la réglementation actuelle propose les labels Zone Humide d'Intérêt Ecologique Particulier /Zone Stratégique pour la Gestion de l'Eau/Zone Soumise à Contrainte Environnementale.

Initialement, il semblait que les ZHIEP devaient permettre, dans les SAGE, de définir des cibles prioritaires avec des actions ou préconisations associées. Pour les sites les plus prioritaires (ZSGE), des programmes d'actions réglementaires (ZSCE) associés à des procédures administratives lourdes imposent un programme d'action agricole.

Or, il semblerait, d'après les derniers éléments nationaux en cours de finalisation, que au final, la désignation des ZHIEP entraîne obligatoirement la mise en place de ZSCE ce qui risque de poser des difficultés à généraliser automatiquement ce principe.

Il est rappelé que le SDAGE introduit déjà des éléments forts sur la politique de préservation des zones humides.

Une information est faite sur les travaux des divers groupes nationaux qui progressent pour aboutir à des solutions plus adaptées à la gestion de la problématique des zones humides. Ainsi, la circulaire sur les SAGE, prévue pour janvier 2011, prévoit-elle en plus du label ZHIEP/ZSCE/ZSGE de pouvoir identifier des zones humides « prioritaires pour le SAGE ». Cette solution permet ainsi de pouvoir répertorier et identifier des zones humides d'un territoire afin de les doter de prescriptions dans le PAGD et de règles dans le règlement.

Les services de la DREAL et de l'AERM mettront en place une veille technique sur ce sujet et des points d'information réguliers seront adressés aux animateurs.

II) Aspects juridiques sur le règlement du SAGE Ill Nappe Rhin:

Mme ROUSSET, animatrice du SAGE Ill Nappe Rhin, présente le résultat d'une étude menée dans le cadre de la révision du SAGE. Cette étude, menée par une juriste en interne, a pour vocation d'éclaircir le contexte de la rédaction du règlement qui sera opposable aux tiers.

Cette étude a permis d'identifier précisément le fond et la forme des outils nécessaires pour la rédaction des règles. Ainsi, une attention toute particulière doit être apportée pour utiliser le vocabulaire compatible avec les directives issues de la réglementation tout en apportant une plus value réelle aux règles rédigées dans le SAGE.

Une recherche bibliographique détaillée sur les règlements d'autres territoires a permis d'orienter le groupe de travail révision sur la méthode de rédaction la plus juste possible.

Le document reprenant ce travail sera mis à disposition sur le site dédié SAGE (<http://www.eau2015-rhin-meuse.fr/services/site/index.php>)

III) Evaluation Environnementale du SAGE du Bassin Ferrifère :

Mlle TON, animatrice du SAGE Bassin Ferrifère, présente l'évaluation environnementale réalisée pour le SAGE du Bassin Ferrifère, développée en régie avec la collaboration des services du Conseil Régional de Lorraine.

Outre son premier objectif de vérifier l'innocuité du SAGE vis-à-vis des autres compartiments de l'environnement, cette étude est un outil d'aide à la décision qui doit être mené en parallèle avec les choix de stratégie et de scénarios pour dégager une rédaction éclairée du PAGD et du règlement.

Une des difficultés de l'exercice réside dans l'absence de méthodologie établie pour rédiger un document efficient. Aussi, la lettre de cadrage rédigée par la DREAL revêt elle une importance forte pour la conduite des travaux.

Il est à noter que cette phase du SAGE a d'abord fait l'objet d'une consultation publique afin de confier la mission à un prestataire qui n'a pu la mener à terme. Néanmoins, et à

titre d'information, la prestation comprenait 12 mois de délai, 47.5 j de travail et le prix se montait à 30 000 € H.T.

Le document reprenant ce travail sera mis à disposition sur le site dédié SAGE (<http://www.eau2015-rhin-meuse.fr/services/site/index.php>)

IV) Retour d'expérience : le SAGE de la Largue :

Mr LIENERT, animateur du SAGE Largue (68), présente le fonctionnement du plus ancien SAGE du bassin qui aborde sa révision pour se mettre en conformité avec la LEMA.

Ce SAGE comporte 68 communes pour une population de 37 000 habitants.

Ce SAGE, qui traite de thématiques eaux superficielles, est mis en œuvre depuis 1999 et travaille avec un syndicat mixte qui couvre quasiment la totalité de son périmètre (Syndicat Mixte pour l'Aménagement et la Renaturation du bassin versant de la Largue : SMARL).

Ces deux structures exercent leurs compétences de pair pour protéger le milieu naturel et s'inscrire dans les dynamiques en cours comme la DCE ou Natura2000.

Des actions concrètes de terrain ont été réalisées sur le territoire ce qui donne une place d'acteur incontournable pour le SAGE vis-à-vis des différents usagers.

Par ailleurs, des décisions de la Commission Locale de l'Eau, basées sur des discussions avec l'ensemble des partenaires, ont permis de gérer différents blocages existants.

Par exemple, le territoire est traversé par un canal qui prélève de l'eau via une rigole dans le milieu naturel. Les infrastructures de Voies Navigables de France avaient atteint un niveau de vétusté qui mettait en péril l'équilibre du milieu naturel, situation qui perdurait depuis des années avec un prélèvement d'un pourcentage significatif du débit qui posait problème en étiage.

Les discussions menées à la Commission Locale de l'Eau, définissant des objectifs concertés de prélèvement par VNF, ont permis de faire réaliser les travaux nécessaires sur cette rigole, éviter les nombreuses pertes de débit et permettre donc de récupérer un débit en adéquation avec un meilleur fonctionnement du milieu naturel.

Une autre thématique singulière de ce territoire réside dans l'importance des étangs dans la gestion des milieux naturels (800 étangs sur 500 ha). Pour cette thématique la Commission Locale de l'Eau a mené une politique forte pour limiter, voire arrêter la création de nouveaux étangs et mettre en pratique une gestion concertée et rigoureuse compatible avec un fonctionnement optimisé des milieux naturels.

V) Informations diverses :

V.a) Colloque Eau et Urbanisme du 1/10/2010 à Bayonne :

Ce colloque organisé par l'Agence de l'eau Adour Garonne a réuni l'ensemble des acteurs de l'aménagement du territoire sur le bassin afin d'échanger sur les liens entre ces deux thématiques.

A cette occasion, les synergies actuelles entre ces deux thématiques ont été abordées en soulignant le besoin de mener de concert les procédures SAGE et SCOT/PLU afin de bâtir des schémas efficaces et cohérents avec la réglementation récente.

Les enseignements des actions menées sur le bassin Adour Garonne sont à analyser pour un développement et une adaptation sur le bassin Rhin Meuse.

Un document reprenant les grandes orientations de cette journée est joint en annexe ainsi qu'un exemplaire du Guide Méthodologique de l'Agence de l'Eau Adour Garonne

V.b) Groupe de travail national SAGE :

Une circulaire relative aux SAGE est en cours de finalisation au Ministère. Ce document apportera des éléments précis sur le rôle des EPTB pour la mise en œuvre des SAGE, la gestion des Zones Humides. Une publication définitive est attendue pour janvier 2011.

Un séminaire national des présidents de CLE et des animateurs est prévu pour juin 2011 couplé à une Commission Nationale de l'Eau en région parisienne.

V.c) Site Internet SAGE Rhin Meuse :

L'Agence a développé un site de travail dédié pour les SAGE sur sa plate forme informatique. Cet outil permettra aux animateurs de partager des documents de travail afin de mutualiser les expériences et les travaux lancés sur chaque territoire (<http://www.eau2015-rhin-meuse.fr/services/site/index.php>).

C) Conclusion :

Cette journée a permis aux animateurs de partager leurs expériences et d'acquérir des informations dans les domaines qu'ils avaient jugés les plus judicieux.

Cette seconde édition des réunions des animateurs SAGE pour 2010 permet de reprendre un rythme de rencontre qui permettra d'établir un lien fort entre les référents SAGE du bassin Rhin Meuse.

«Titre_1»
«structure_1»
«structure_2»
«adresse_1»
«adresse_2»
«adresse_3»

A l'attention de «Titre_2»

Affaire suivie par M. RODRIGUEZ

☎ : 03.87.34.48.61

Objet : Journée technique animateurs SAGE

P.J. : CR et présentations

Rozèrieulles, le

«Titre_1»,

Je vous prie de trouver ci-joint le compte rendu et les présentations proposées lors de la réunion des animateurs de SAGE du bassin le 26 Novembre 2010.

Cette rencontre a permis à l'ensemble des participants de mutualiser les expériences de chaque territoire sur les thématiques stratégiques afin de réussir l'élaboration de chaque SAGE.

De plus, cette réunion a été l'occasion de présenter et de débattre des éléments les plus récents sur l'évolution des procédures relatives aux différents documents nécessaires aux SAGE.

Afin de pérenniser la dynamique issue de cette rencontre, de nouvelles journées techniques seront organisées en 2011.

En outre, vous pouvez d'ores et déjà apporter votre contribution à l'espace SAGE développé sur le site : <http://www.eau2015-rhin-meuse.fr/services/site/index.php>.

Je vous prie d'agréer, «Titre_1», l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur Général CSo,

Liste de diffusion :

Mme GRIES ET CHAU CR Lorraine

LEBOEUF CG 57

ROUSSET CR Alsace

SIRY CG67 selestat

CARON CG67 Service rivières Strasbourg

TOUSSAINT parc naturel de laorraine Pont A Mousson

CAVANNA DDT 68

SANSON DREAL ALSACE

Mrs DELRUE et BELLOT DREAL Lorraine

MOITRIER CG67 hagenau

LIENERT SMARL Altenach

Dt des territoires